



Tél 05.65.24.72.12  
mairie.aujols@orange.fr

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 6 MAI 2024**

**Présents** : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Mireille PFENDT, Damien NASTORG  
Caroline TREMESAYGUES

**Absent** : Sébastien Jacques

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Caroline TREMESAYGUES	18h30	20h

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024
  - 2/ SUBVENTIONS : Attributions de subvention aux associations
  - 3/ ADHESION : Groupement d'achat d'énergies
  - 4/ TERRAIN COMMUNAL : Bornage du terrain – Affaire LAVILLE
  - 5/ AMÉNAGEMENT PLACE DU LAC : a) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne - b) Validation des devis
  - 6/ TRAVAUX MAIRIE : Avenant n°7 prolongation du délai d'achèvement
- Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 AVRIL 2024**

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

**2/ SUBVENTIONS : Attributions de subvention aux associations**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget primitif 2024 a été voté le 08 avril 2024, mais suite à un problème de transmission de la page des subventions à la DGFIP ce vote n'a pas été pris en compte. Il convient donc de confirmer par délibération le montant voté au compte 65748 – attribution des subventions pour un montant de 5 500 €.

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité le montant des subventions attribuées aux associations.

### 3/ ADHÉSION : Groupement d'achat d'énergie TE46

Dans un souci de garantir l'achat de fournitures et la valorisation d'énergies, la Commune d'Aujols, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à un groupement de commandes, ce que propose Territoire d'Energies 46.

**DELIBERATION** Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au groupement d'achat d'énergies qui sera renouvelé pour assurer la fourniture de gaz et d'électricité à compter de janvier 2024.

### 4/ TERRAIN COMMUNAL : Bornage du terrain – Affaire F. LAVILLE

*Ce point de l'ordre du jour concernant Madame Françoise Bourseul-Laville, conseillère municipale, cette dernière quitte la salle durant les échanges et ne prend pas part à la délibération.*

Madame le Maire expose aux élus que l'espace situé devant la maison de Madame Bourseul-Laville, lieu où elle gare sa voiture, fait partie du domaine public de la commune d'Aujols, ainsi que l'espace situé devant les chambres d'hôtes qu'elle loue. Par contre Madame Bourseul-Laville est propriétaire d'une toute petite parcelle de 10 m<sup>2</sup>, près de sa maison, qui empiète sur la voirie communale et il serait logique que celle-ci soit intégrée dans le domaine communal.

Madame le Maire explique qu'un pré-bornage a été réalisé à la suite duquel il serait envisagé de céder à Madame Bourseul-Laville une parcelle du domaine public de 85 m<sup>2</sup> située devant sa maison, ce qui lui permettrait de stationner son véhicule, et de lui racheter la petite parcelle de 10 m<sup>2</sup> cadastrée A1202 dont elle n'a aucun usage particulier. Les 85 m<sup>2</sup> qui seraient cédés ne sont affectés ni à la circulation ni à une desserte et n'ont pas vocation à assurer la sécurité des usagers.

Madame le Maire indique qu'elle a consulté le service des Domaines, lequel au vu du dossier propose une évaluation à hauteur de 500 € pour la soule au profit de la commune. Elle propose donc au conseil municipal de déclasser et d'aliéner 75 m<sup>2</sup> au profit de Madame Bourseul-Laville et de fixer le montant dû par cette dernière à 500 €, sachant les frais de géomètre et d'acte notarié seront à sa charge.

**DELIBERATION** Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser et d'aliéner 75 m<sup>2</sup> de terrain communal au profit de Madame Bourseul-Laville et d'en fixer le prix de vente à 500 €.

### 5/ AMÉNAGEMENT PLACE DU LAC : Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne et validation des devis

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal a prévu au budget 2024 un programme de travaux d'aménagement de la place du Lac incluant notamment :

- La reconstruction en pierre du mur de soutènement de la voie publique derrière l'actuel cabanon, lequel mur borde le pré dans lequel s'écoule le trop-plein du lac en cas de débordement.
- La construction derrière l'abri-bus d'un petit local destiné à abriter le compteur qui dessert la place ainsi qu'un tableau électrique complet et aux normes qui sera mis à disposition de la commune, des associations et des commerces ambulants pour toutes les manifestations, festivités et ventes qui se déroulent sur la place du Lac (fête du village, vide-grenier, marché dominical, camion-pizza...).
- L'enlèvement du vieux cabanon actuel qui sert de buvette pour les fêtes et le marché et la construction d'un nouveau cabanon en bois qui inclura un espace pour dissimuler les containers à ordures.

#### **A) Demande de fonds de concours**

Madame le Maire indique qu'aucune subvention n'ayant été accordée pour ce projet, les crédits nécessaires devront être mobilisés sur les fonds propres de la commune. Elle propose aux élus présents de solliciter un fonds de concours de 10 000€ auprès de la Communauté de Communes pour aider au financement de ce projet.

**DELIBERATION** Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter un fonds de concours de 10 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

#### **B) Validation des devis**

Madame le Maire indique que plusieurs devis ont été sollicités pour la reconstruction du mur et pour la construction d'un nouveau cabanon.

Pour la construction du mur deux entreprises ont fourni des devis :

Entreprise CONDUCHE : devis de 9 160.00 € HT

Entreprise RINGOOT : devis de 7 120.00 € HT (avec option possible de 5 550,00 € pour un muret de 50 cm au-dessus)

L'entreprise RINGOOT pouvant profiter d'une démolition de bâtisse pour récupérer les pierres, cela explique la différence de montant des devis.

Pour la construction du cabanon trois entreprises ont fourni un devis.

Entreprise CONDUICHE : devis de 15 040.90 € HT (non inclus démolition ancien cabanon)

Entreprise RINGOOT : devis de 15 008.00 € HT (démolition ancien cabanon incluse)

Entreprise DOCHAIN : devis de 15 453.05 € HT (dalle BA non incluse ni démolition ancien cabanon)

**DELIBERATION** Le conseil municipal, après comparaison des devis et discussion et en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise RINGOOT pour les deux postes : reconstruction du mur de soutènement pour un montant de 7 120.00 € HT et construction d'un nouveau cabanon pour un montant de 15 008.00 € HT. L'option de surélévation du mur de 50 cm de hauteur sera à décider au moment des travaux en fonction de ce qu'il sera possible de faire ou non.

A noter que pour la demande de permis de construire pour le cabanon il est nécessaire de faire appel à un architecte.

## 6/ TRAVAUX MAIRIE : Avenant n°7 prolongation travaux

Madame le Maire indique qu'en raison du retard qui a été pris pour la finalisation des travaux, il est nécessaire de prolonger le délai via un avenant n° 7. Le délai maximum d'achèvement est fixé au 15 juillet 2024.

**DELIBERATION** Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n° 7 prolongeant le délai d'achèvement des travaux au 15 juillet 2024.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Caroline Tremesaygues